

Remerciements :

Remerciements :
 A. Delage
 A. Dutartre, CEMAGREF
 J-M Serra, aéroport de Figari Sud Corse, CCI de la Corse du Sud
 S. Muller, université de Metz

Références bibliographiques :

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Région Languedoc-Roussillon,
 Agence Régionale pour L'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 Plantes envahissantes de la région méditerranéenne.

Plantes invasives en France, publications scientifiques du Muséum,
 Serge Muller, (coordinateur).

Pour contrôler la prolifération des jussies (*Ludwigia* spp.) dans les zones
 humides méditerranéennes. Guide technique. Région Languedoc-Roussillon.
 Agence Méditerranéenne de l'Environnement.

Crédits photographiques :

Guilhan Paradis
 Conservatoire Botanique de Corse



Conservatoire Botanique de Corse
 Office de l'Environnement de la Corse
 Av. Jean Nicoli - 20250 CORTE - Tél. : 04 95 45 04 00



Les jussies : des plantes aquatiques très envahissantes

Description

Les jussies (*Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven et *Ludwigia grandiflora* (Michaux) Greuter & Burdet) appartiennent à la famille des Onagracées, ce sont des plantes aquatiques enracinées immergées ou émergées pouvant former des herbiers très denses. Leurs tiges allongées et très ramifiées peuvent atteindre jusqu'à 6 m de long lorsqu'elles se développent dans l'eau, et 80 cm de haut lorsqu'elles sont dressées au-dessus de la surface de l'eau.

Sur les plantes installées dans l'eau on peut distinguer deux types de racines : les unes servent d'organes d'absorption des nutriments et de fixation dans le sol ; les autres sont des racines adventices situées sur les tiges qui assurent leur flottaison, l'alimentation de la plante en oxygène et qui facilitent la reprise des boutures.

L'espèce *peploides* se distingue de *grandiflora* (les deux sont envahissantes) par la présence de feuilles pétiolées. Le limbe est aussi plus court et seules les nervures de la face inférieure sont poilues contrairement à *grandiflora* qui est velue sur les deux faces. La forme des stipules, petites formations foliaires à la base des pétioles des feuilles, est également un critère utile de discrimination des deux espèces : ces stipules sont triangulaires et pointues sur *L. grandiflora*, en forme de rein sur *L. peploides*.

Les deux espèces peuvent fleurir de juin à septembre.

Les milieux humides qui leur sont favorables sont des milieux à eau stagnante ou à faible courant.

Comme toutes les plantes envahissantes, elles peuvent se propager très rapidement, survivant sous forme prostrée pendant l'hiver lorsque les températures ne descendent pas en dessous de zéro et repoussent au printemps. **Des fragments de tiges peuvent facilement bouturer dans d'autres endroits favorables après avoir été transportées par les eaux.**



Jussie en fleurs

Historique et répartition

Les jussies proviennent d'Amérique du sud. Introduites probablement par accident au début du XIX^{ème} siècle dans le Sud Est de la France (région de Montpellier vers 1830), elles ont été appréciées pour leurs qualités esthétiques (ornementation d'aquariums et de plans d'eau), et sont actuellement présentes dans une grande partie du territoire métropolitain. L'espèce *peploides* a été observée pour la première fois en Corse en 2007 dans l'extrême Sud de l'île, à Figari.

Nuisances

Les jussies sont les plantes envahissantes aquatiques posant le plus de problèmes actuellement en France. Lorsqu'elles sont présentes en herbiers denses et étendus, elles provoquent une baisse locale de la diversité végétale en entrant en compétition avec la flore indigène. Elles peuvent fortement modifier les caractéristiques physico-chimiques des eaux, en particulier en empêchant toute oxygénation dans les eaux qu'elles surplombent, et dégrader les conditions de vie pour

de nombreux animaux des milieux aquatiques.

Les moyens de contrôler l'espèce diffèrent selon l'importance des populations : on peut envisager un arrachage manuel au début de l'envahissement, quand celui-ci est plus important, l'arrachage mécanique s'impose. En été des assèchements des zones touchées sont également possibles, la pose de filtres sur les cours d'eau permet de contrôler la propagation éventuelle de leurs boutures.

Rosettes émergées



Un ruisseau envahi

Après les séances d'arrachage, le matériel végétal doit être transporté hors de toute zone humide et déposé pour un éventuel recyclage par compostage ou brûlé si les conditions de sécurité de la zone de dépôt le permettent. Les endroits ayant fait l'objet des interventions de régulation doivent être régulièrement visités pour surveiller une éventuelle repousse des jussies.



RECOMMANDATIONS



Si vous trouvez cette plante, contactez le Conservatoire Botanique de Corse, service de l'Office de l'Environnement, nous pourrions vous aider à déterminer s'il s'agit bien de jussie. Nous pourrions également vous guider quant aux moyens à mettre éventuellement en œuvre pour intervenir.